

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 14 JUIN 2021 A 19H
AU 910 ROUTE DE CHATEAU GAILLARD, PANISSAGE
38730 VAL-DE-VIRIEU

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 22

Conseillers municipaux présents :

Mesdames et Messieurs Michel MOREL, Daniel RABATEL, Sandra BARRAS, Gilles BREDA, Florence BARBIER, Pascal GREAUME, Axelle VOYE, Gilles BOURDIER, Anne ANDREVON, Daniel BOUTIN, Florence CAZAUD, Sébastien ESMIOL, Cédric FERRAND, Françoise GAUTHIER, Julien GENTIL, Pascal VIGNANE, Claude FEILLEL.

Mme Sophie LERENO BORGES est arrivée en cours de séance.

Pouvoirs : Mme Marie-Hélène AGNIEL (qui a donné procuration à Mme Claude FEILLEL) ; Mme Sophie LERENO BORGES (qui a donné procuration à M. Pascal GREAUME) ;

Absents : Madame Julie GUTTIN, Messieurs Jean-Luc EMAURE et Nasim BOUZIT.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 3 Juin 2021.

M. Daniel RABATEL a été nommé secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 17 Mai 2021 :

Le procès-verbal de séance du conseil municipal du 17 Mai 2021 est approuvé, sauf par Madame GAUTHIER Françoise qui s'abstient.

*Panneaux d'affichage : les commissions communication et associations vont travailler sur ce sujet pour lister les panneaux municipaux, associatifs et les panneaux d'affichage libre à identifier sur la commune pour prendre prochainement un arrêté.

Quelles sont les obligations du maire ?

A l'intérieur de sa commune, le maire doit déterminer par arrêté et faire aménager, sur le domaine public ou en surplomb de celui-ci ou sur le domaine privé communal, un ou plusieurs emplacements destinés à l'affichage libre. Aucune redevance ou taxe n'est perçue à l'occasion de cet affichage ou de cette publicité.

Quelle est la surface minimale réservée à l'affichage libre ?

Le Code de l'environnement fixe une surface minimale que chaque commune doit réserver à l'affichage libre, en fonction de son nombre d'habitants et de sa superficie. Pour les communes de moins de 2 000 habitants, la surface minimale est de 4 m².

*Suite aux derniers échanges téléphoniques avec Monsieur le Maire et M. BOUZIT Nasim concernant l'intervention au dernier Conseil municipal sur le tennis, M. MOREL souhaite que Nassim BOUZIT explique au conseil municipal la réalité des faits et qu'il s'excuse auprès des élus et du Président du tennis par rapport aux propos mensongers que Nassim BOUZIT a tenu en assemblée.

*Finances : explications formation sur le ratio de la capacité de désendettement. Au niveau des finances, Monsieur le Maire souhaite à nouveau faire une nouvelle intervention en Conseil municipal ce lundi 14 juin pour apporter une précision à Monsieur Emaure qui divulgue de fausses informations de la part de l'opposition sur les réseaux sociaux (ratio de désendettement de 8 à 9 années sans explication sur le calcul ?).

La soutenabilité de la dette d'une collectivité est donc un critère essentiel de l'appréciation de la situation financière. Le ratio le plus utilisé, y compris par les Préfectures, est celui de la capacité de désendettement.

La capacité de désendettement (Encours de dette / Epargne brute ou CAF) : Ce ratio exprime le nombre d'années théoriques qu'il faudrait pour que la commune rembourse l'intégralité de sa dette si elle y consacrait la totalité de son autofinancement disponible. Exprimé en nombre d'années, ce ratio est une mesure de la solvabilité financière des collectivités locales.

Le calcul du ratio du désendettement de la commune est le suivant : au 31/12/2019 l'encours de la dette était de 1473K€ pour une capacité d'autofinancement de 297K€. $1473/297 = 4,95$ années. Il correspond bien à 5 années pour Val-de-Virieu. Ce ratio peut aller à 10 ou 12 années pour des communes de la même strate.

I. URBANISME : Mme Axelle VOYE

2 Déclarations d'Intention d'Aliéner :

*Parcelle bâtie : Section AB 38, 36 d'une superficie de 878m² situées 20 Impasse Saint Fiacre 38730 Val-de-Virieu appartenant aux Consorts MARMONIER au profit de M. DOS SANTOS Dominique d'Aix en Provence. DIA déposée par Me Caroline MARTIN, Notaire à Val-de-Virieu.

*Parcelle bâtie : Section AB 242 d'une superficie de 215 m² située 10 Rue du Château 38730 Val-de-Virieu appartenant à la SCI du Bourg au profit de M. VIENNOT Robin de Saint-Jean-de-Soudain. DIA déposée par Me Caroline MARTIN, Notaire à Val-de-Virieu.

La commune de Val-de-Virieu ne souhaite pas préempter pour ces DIA.

8 Déclarations Préalables :

*Dossier déposé le 21 Mai 2021 par la Société PIE pour le compte de M. ROLLANDEZ Sylvain 65 Chemin de Mallein 38730 Val-de-Virieu concernant l'installation d'un système photovoltaïques d'une surface de 39 m². Panneaux solaires de couleur foncée, intégrés à la toiture. Parcelle C 211, zones A et Ah au PLU, dans le périmètre du Château.

*Dossier déposé le 25 Mai 2021 par la SARL Le Vallon Gourmand M. CORGIER Nicolas 49 Rue du Vallon de Lamartine 38730 Val-de-Virieu concernant l'installation d'une enseigne commerciale et changement du rideau extérieur (gris galvanisé). Parcelle AB 241, zone Ua au PLU.

*Dossier déposé le 25 Mai 2021 par M. PASCAL Nicolas 216 Rue de Barbenière 38730 Val-de-Virieu concernant la construction d'un préau ouvert accolé à la maison (6.10 m x 3 m). Couverture tuiles Delta 10, rouge vieilli, gouttières zinc. Parcelle AB 64, zone Ua au PLU.

*Dossier déposé le 27 Mai 2021 par la Société EDF ENR pour le compte de M. Mme BOBEAU Lionel 90 Rue Côte Malin – Panissage 38730 Val-de-Virieu concernant l'installation d'un générateur photovoltaïque de couleur noire dans le plan de toiture parallèlement à la couverture. Superficie des panneaux : 22.70 m². Parcelle 293 A 1053, zone UB au PLU.

*Dossier déposé le 28 Mai 2021 par la Société ENERGYGO pour le compte de Mme PERI Myriam 190 Route de Planchartier 38730 Val-de-Virieu concernant l'installation thermique extérieure en panneaux polystyrène expansé (épaisseur 14 cm). Enduit couleur RAL Picardie lisse, graté fin. Parcelle AC 206, zones N et Uh au PLU.

*Dossier déposé le 28 Mai 2021 par la Société ISOWATT pour le compte de M. HOARAU David 15 Route du Murinais – Panissage 38730 Val-de-Virieu concernant l'installation de panneaux photovoltaïques Full Black d'une superficie de 16 m² sur toiture. Parcelle 293 B 849, zones UB et UBa au PLU.

*Dossier déposé le 4 Juin 2021 par M. CASOTTI Laurent 350 Chemin de la Bouillane 38730 Val-de-Virieu concernant l'installation d'un portillon en aluminium gris (identique au portail existant). Largeur : 1.30 m x hauteur 1.40 m. Parcelle AC305, zones A et Ah au PLU.

*Dossier déposé le 10 Juin 2021 par la Société EDF ENR SASU pour le compte de Mme SCHITTULLI Sylvie 465 Chemin du Rat 38730 Val-de-Virieu concernant l'installation d'un générateur photovoltaïque de couleur noire dans le plan de toiture parallèlement à la couverture. Superficie des panneaux : 30.30 m². Parcelle E 195, zone A au PLU.

Un avis favorable est donné pour ces DP.

1 Certificat d'Urbanisme opérationnel :

*Dossier déposé le 10 Juin 2021 par SELAS AB2C Notaires à Les Abrets en Dauphiné concernant la demande d'autorisation de détacher un terrain à bâtir (lot B) au sud de la propriété 591 Rue de la Gare – Panissage 38730 Val-de-Virieu. Terrain d'environ 1 200 m² pour édifier une maison individuelle d'habitation, surface de plancher : environ 140 m² avec garage attenant. Accès au lot B proposé à côté de l'accès existant. Parcelles B 372 et 384 d'une superficie de 2 530 m². Zone UB au PLU.

Un avis favorable est donné pour ce CU.

-PLUI : réunion de la commission urbanisme le 17 juin

DELIBERATION N°2021 39 : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION PRECISANT LES MODALITES DE FONCTIONNEMENT ET DE FINANCEMENT DU SERVICE D'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME DES VALS DU DAUPHINE :

Monsieur le Maire indique que, depuis le 1^{er} janvier 2017, le service d'instruction des autorisations d'urbanisme est étendu à l'échelle des Vals du Dauphiné, excepté pour la Commune de La Tour du Pin qui instruit ses autorisations en interne.

Monsieur le Maire indique qu'une convention précisant les modalités de fonctionnement et de financement de ce service a été transmise aux Communes concernées pour approbation.

Monsieur le Maire précise que les Communes demeurent bien compétentes en matière de délivrance des autorisations du droit des sols. La Communauté de communes des Vals du Dauphiné est simplement le support de ce service d'instruction des autorisations d'urbanisme dont les principaux objectifs sont :

- Instruire les Certificats d'Urbanisme opérationnels et Permis (de Construire, d'Aménager, de Démolir) et les Déclaration préalables de travaux complexes au regard des documents d'urbanisme en vigueur.
- Améliorer les conditions d'instruction des personnels communaux en mettant en place un outil informatique commun de gestion des autorisations, en prodiguant conseils et veille juridique et en apportant des conseils sur la rédaction des règlements des documents d'urbanisme.
- Améliorer l'information des pétitionnaires par la formalisation d'outils communs de communication.

Monsieur le Maire ajoute qu'une répartition du coût de fonctionnement du service entre les Communes bénéficiaires et la Communauté de communes des Vals du Dauphiné est rendue nécessaire notamment par des contraintes budgétaires.

Il indique, également, que la Commission Aménagement des Vals du Dauphiné s'est prononcée à l'unanimité en faveur d'une clef de répartition forfaitaire, calculée en fonction des objectifs de construction, déterminés pour chaque Commune, par le schéma de cohérence territoriale (SCoT) du Nord Isère. Il précise que le principe de facturation à l'acte pour chaque Commune n'a pas été retenu par les membres de la Commission.

Monsieur le Maire détaille la méthode de répartition :

- 1- Prise en compte du taux de construction admis par le SCoT Nord-Isère pour chaque Commune en fonction de sa typologie (6, 8, ou 10 logements pour 1 000 habitants).
- 2- Calcul du besoin maximum de production de logements par an et par Commune en fonction de sa population (taux de construction SCoT x Population / 1 000).
- 3- Calcul du nombre de logements global à produire par an sur toutes les Communes concernées par le service ADS en fonction des objectifs SCoT (simple addition des chiffres calculés au point n°2).
- 4- Calcul de la part (en pourcentage) de chaque Commune sur ce nombre total de logement à produire.
- 5- Répartition du coût (70 673 €) entre les Communes en fonction de ces parts.

Un tableau joint à la présente délibération détaille cette répartition, pour chaque Commune actuellement bénéficiaire du service d'instruction des autorisations d'urbanisme. Il est précisé qu'en cas d'intégration d'une ou de plusieurs nouvelles Communes cette répartition nécessitera d'être recalculée.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité :

-APPROUVE le contenu de la convention et le principe de financement du service d'instruction des autorisations d'urbanisme.

-AUTORISE le Maire, ou en cas d'empêchement le 1^{er} adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la Commune, la convention concernant le fonctionnement et le financement du service d'instruction des autorisations d'urbanisme.

-AUTORISE le Maire, ou en cas d'empêchement le 1^{er} adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la Communes, toute pièce de nature administrative, technique ou financière, nécessaire à l'application de la présente délibération.

=====

Coût total pour Val-de-Virieu : 2 139 euros.

-Une formation sur le régime du contrôle de la conformité des constructions a été suivie par Mesdames Axelle VOYE et Sylvie TROUILLOUD.

II.VOIRIE : M. Daniel RABATEL

Travaux en cours ou à réaliser :

- Panneaux des passages piétons et un miroir sont installés ; la peinture au sol sera réalisée prochainement ;
- Planchartier : une petite erreur s'est glissée sur le nombre de panneaux commandé. Finalement, il en faudra quatre au lieu de deux ;
- Rue de Barbenière : le devis pour déplacement du feu tricolore est en cours ;
- Nous attendons l'entreprise pour le changement de plusieurs bordures de trottoirs non accessibles ;
- Une voiture électrique sera prêtée à la commune du 22 juin au 24 juin 2021, pour essais ;
- Budget participatif : 3 devis ont été demandés pour le diagnostic obligatoire de stabilité du sol concernant la pose de la passerelle.

III. TRAVAUX-BATIMENTS : M. Gilles BREDA

Travaux en cours ou à réaliser :

- Dossier cimetièrre : tous les devis attendus ne sont pas arrivés. Ce dossier est en attente de décision.

-Travaux Gendarmerie :

Liste des entreprises retenues

LOT	DESIGNATION	ENTREPRISE	OFFRE VERIFIE HT	ESTIMATION DCE HT	écart % offre/estimation
01	COUVERTURE - ZINGUERIE	MARCHAND	53 486,69	53 800,00 €	-0,58%
02	MENUISERIES PVC - VR SOLAIRE	LARDIN	44 768,10	58 100,00 €	-22,95%
03	MENUISERIES ALUMINIUM	LARDIN	34 033,66	36 300,00 €	-6,24%
04	FACADES - ISOLATION EXTERIEURE	BPI	82 521,87	82 900,00 €	-0,46%
05	PORTES DE GARAGE	IMPERIUM OUVERTURE	10 021,00	4 800,00 €	108,77%
06	CHAUFFAGE	PLOMBERIE PHILIPPE	39 164,65	50 000,00 €	-21,67%
TOTAL			263 995,97 €	285 900,00 €	-7,66%

Il est à noter que les entreprises retenues sont principalement locales.

La délibération pour la demande de subvention de la rénovation de la salle des fêtes de Panissage est reportée au prochain conseil municipal dans l'attente du compte-rendu de l'étude énergétique réalisée sur ce bâtiment.

Une réunion de la commission sera prévue prochainement.

IV. CULTURE PATRIMOINE TOURISME :

DELIBERATION N°2021 40 : APPROBATION CONTRAT ET INSTAURATION DES TARIFS D'ENTREE POUR LA REPRESENTATION DU SPECTACLE « LE TEMPS D'AIMÉE » DE LA COMPAGNIE « ATTRAPE-LUNE » DU DIMANCHE 17 OCTOBRE 2021, A LA SALLE DU PEUPLE DE VAL-DE-VIRIEU :

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que dans le cadre des manifestations organisées par la Commission Culturelle Communale, il a reçu de la « Compagnie Attrape-Lune » un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle pour la représentation « Le Temps d'Aimée » qui sera donné à la Salle du Peuple de Val-de-Virieu, le dimanche 17 Octobre 2021, à 17h.

Le coût de ce spectacle est de 600 Euros TTC.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que ce contrat de cession établi en double exemplaire, est à approuver et à signer, et qu'il convient d'instaurer les tarifs d'entrées.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité :

-APPROUVE le contrat pour la représentation du spectacle « Le Temps d'Aimée » qui aura lieu le dimanche 17 Octobre 2021, à 17h, à la salle du peuple de Val-de-Virieu ;

-AUTORISE le Maire à signer ledit contrat et à retourner les deux exemplaires à la « Compagnie Attrape-Lune », dont l'adresse est : Mairie – Clos des chartreux 38210 TULLINS ;

-FIXE les tarifs d'entrée à 10.00 € pour les adultes et 2.00 € pour les jeunes de 13 à 18 ans ;

-INDIQUE que tous les frais relatifs à ce spectacle sont prévus à l'article 6232 du Budget Primitif.

=====

-Soirées d'été les 19, 20 et 21 août 2021 Rue du Château 38730 Val-de-Virieu :

Année culturelle perturbée, conditions tarifaires exceptionnelles. La commission culturelle a souhaité encourager la présence du public au cours de ces trois jours.

Toutes les animations seront gratuites et accessibles à tout public.

*Jeudi 19 août à 21h, séance de cinéma en plein air « La bonne épouse » (dans la cour de l'ancienne mairie de Val-de-Virieu) ;

*Vendredi 20 août à 20h30, spectacle poétique et théâtral de cirque à partir de 6 ans (dans la cour de l'ancienne mairie de Val-de-Virieu) ;

*Samedi 21 août à 21h, Groupe POP-ROCK Playlist 38 (sous la halle de Val-de-Virieu).

-Animations dans les prochains mois :

Théâtre : Le temps d'Aimée le dimanche 17 octobre à 17h, Salle du Peuple

Film documentaire d'Antoine BOISSELIER « j'irai atterrir chez vous » vendredi 29 octobre à 20h, Salle du Peuple.

-Le Musée de la Galoche a une nouvelle signalétique et attend les visiteurs à compter du 1^{er} juillet.

-Deux boîtes à livres vont être installées prochainement par la Communauté de Communes Les Vals du Dauphiné au SIVU des écoles et à la Guinguette.

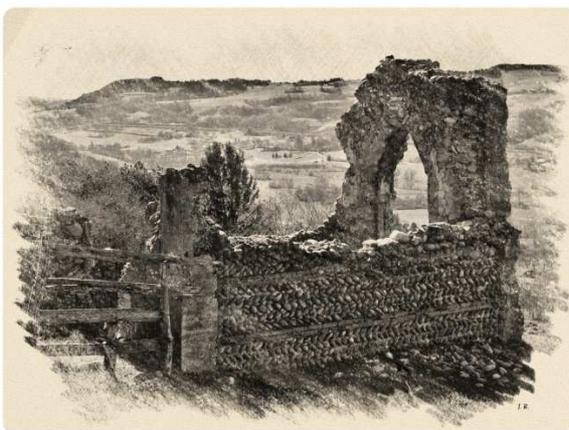
-La commission culturelle a validé la création de cartes postales pour la valorisation du patrimoine de Val-de-Virieu.

L'Association Historique des Terres Froides, grâce au soutien de la municipalité de Val-de-Virieu a publié une série de 20 cartes postales.

Les cartes seront en vente en mairie et chez plusieurs commerçants locaux (1,5 euro l'unité et 10 euros le lot de 10 cartes).

Les bénéfices réalisés seront reversés par l'association au profit de la restauration d'un élément du patrimoine local (projet de rénovation de l'orgue).

L'association remercie très sincèrement les différents partenaires de cette opération qui ont permis la réalisation de ce projet !



Arrivée de Mme Sophie LERENO-BORGES.

-Cinéma :

*Dimanche 30 Mai 2021 : « Chamboultout » ; (environ une trentaine de personnes)

*Dimanche 13 Juin 2021 : « A l'origine » (environ une quinzaine de personnes. Les conditions météorologiques n'étaient pas favorables).

V. COHESION SOCIALE : Mme Sandra BARRAS

-Prochaines animations :

Report de l'année dernière des animations organisées par la MJC des Abrets et de la Tour du Pin le 3 juillet : « Une belle journée », de 9h30 à 17h30, festivités gratuites. Tout public. Atelier percussions, visite d'une ferme et parcours découverte.

Renseignements et inscription obligatoire au 06.12.98.77.25.

-Activité « Atout âge » : propose des animations accordéon vendredi 18 juin 2021 de 15h00 à 15h45 sous le porche de Panissage et le vendredi 2 juillet sous la halle de Val-de-Virieu.

-Pour information, 10 foyers bénéficient de la banque alimentaire

VI. ENVIRONNEMENT, AMENAGEMENT ET FLEURISSEMENT : Mme Florence BARBIER

-La commune de Val-de-Virieu met à disposition gratuitement aux habitants, quatre vélos à assistance électrique et une remorque enfant, avec casques. Réservation au bureau du secrétariat avec une pièce d'identité et un chèque caution de 400 euros.

Coût de cet achat : 9 321.16 euros TTC.

-Table + bancs en pierre devant la salle hors sac en commande.

-La commission fleurissement repassera chez les particuliers, d'ici 15 jours. Les employés ont été félicités pour le travail accompli. Ces plantations avaient été longuement réfléchi par la commission en lien avec le projet du plan climat.

-Des arbres seront coupés à l'automne vers l'aire de jeux car il y a des chenilles processionnaires. D'autres arbres seront replantés.

-Jardins partagés : une réunion avec les jardiniers est programmée. Un apéritif sera servi par la même occasion.

-Etudes sur des projets d'installation de panneaux photovoltaïques : SIVU de l'école intercommunale de la Vallée, Halle des Sports et local technique situé Rue du Gymnase.

VII. COMMUNICATION : M. Pascal GREAUME

-Forum des associations : Samedi 4 Septembre 2021 à la Halle des Sports. L'affiche a été approuvée par la commission.

-Journal des associations : les articles sont à rendre avant fin juin. Diffusion prévue fin août 2021.

-P'tit journal n°8 : Distribution début juillet.

-Panneau tactile à disposition du public. Pascal VIGNANE, Mélanie TEILLON et Pascal GREAUME se sont rendus à la mairie de Colombier Saugnieu. Ce panneau serait installé devant la mairie car il faut un câble de raccordement. Tarif : environ 15 000 euros.

Ce matériel est très important pour l'affichage légal, le tourisme. La garantie légale est de 24 mois pièces et main d'œuvre.

Le Conseil Municipal valide ce projet.

Monsieur le Maire annonce à l'assemblée que lors de la coupure générale des téléphones fixes, les numéros d'appel d'urgence ont été communiqués sur l'application Illiwap, une heure et demie après la panne.

VIII. ÉDUCATION, JEUNESSE : M. Gilles BOURDIER

-Avancement du projet concernant la mise en place d'un conseil municipal d'enfants : présentation à l'équipe enseignante qui émet un avis plutôt favorable.

Ce projet sera par la suite à approuver en séance du conseil municipal.

-SIVU : il n'y aura pas de fête de l'école cette année. Les élèves de la classe de Mmes BREGAND et SALON feront une représentation théâtrale à la salle du peuple le 1^{er} juillet 2021.

IX. ANIMATIONS ET ASSOCIATIONS : Mme Sophie LERENO BORGES

-Feu d'artifice du 3 juillet : la buvette sera tenue par l'association du Rallye Club de la Bourbre et la sonorisation assurée par Master Light. Le coût de cette manifestation s'élève à 3 300 euros (feu et sono), pris en charge par la Mairie.

Quatre châteaux gonflables ont été mis en place hier sur le terrain d'entraînement du foot pour les enfants de 10h00 à 19h00 (Coût : 1 200 euros).

Le Sou des Ecoles gèrera l'utilisation de ces jeux. Des volontaires sont demandées pour la surveillance durant ces deux journées.

En soirée, retransmission des quarts de finale des matchs UEFA EURO 2020 sur écran géant à 18h00 et 21h00 à la Salle du Peuple.

-Une réunion de la commission avec toutes les associations est prévue vendredi 25 juin à l'ancienne mairie de Val-de-Virieu, 20 heures. L'ordre du jour consistera à la mise à jour des coordonnées des associations, des articles pour le journal des associations, les besoins pour les créneaux de la Salle du Peuple, de la Salle des Fêtes de Panissage et de la Halle des Sports et présence ou non au forum du 4 septembre 2021.

X. BUDGET PARTICIPATIF :

Les bancs et tables sont installés, les fontaines vont être prochainement mises en eau ainsi que le lavoir du Vaugelas qui profitera des travaux de l'aménagement du ruisseau. Les travaux de sécurité rue de Barbenière ont été validés par la Département et les travaux vont commencer. Le dossier de la passerelle suit son cours.

Calendrier :

Date limite du dépôt des projets : **03 Septembre 2021**

Vote des habitants : du 15 octobre au 31 décembre 2021

Début de réalisation des projets : entre février et avril 2022

Une nouveauté : Les porteurs de projets du budget participatif 2021 présenteront aux citoyens leurs idées à l'occasion du forum des associations le **4 septembre 2021**

XI. QUESTIONS DIVERSES :

*Planning du tour de garde des Élections Départementales et Régionales du 20 Juin 2021 :

Bureau de vote n°1 (centralisateur) : Salle du Peuple de 38730 Val-de-Virieu

Élections Départementales :

De 8h00 à 13h00	De 13h00 à 18h00
MOREL Michel	VOYE Axelle
BOURDIER Gilles	PERI Marie-Hélène
BREDA Gilles	BREDA Gilles
FEILLEL Claude	

Élections Régionales :

De 8h00 à 13h00	De 13h00 à 18h00
MOREL Michel	VOYE Axelle
BARBIER Florence	GREAUME Pascal
GUTTIN Julie	ANDREVON Anne
MARTIN Marianne	FERRAND Cédric

Bureau de vote n°2 : 910 Route de Château Gaillard - Panissage 38730 Val-de-Virieu

Élections Départementales :

De 8h00 à 13h00	De 13h00 à 18h00
RABATEL Daniel	CAZAUD Florence
GENIN Rachèle	BOUTIN Daniel
BARRAS Sandra	LERENO BORGES Sophie
FOULU-MION Marie-Hélène	BREDA Brigitte

Élections Régionales :

De 8h00 à 13h00	De 13h00 à 18h00
RABATEL Daniel	CAZAUD Florence
VITTOZ Jean-Claude	VIGNANE Pascal
DUC Guy	GAUTHIER Françoise
GENTIL Julien	EMAURE Jean-Luc

-Une visite de la station d'épuration aura lieu prochainement afin de sensibiliser les enfants. Monsieur Pascal VIGNANE revoit la date avec la Communauté de Communes des Vals du Dauphiné.

-Journée Portes Ouvertes au GAEC de Sarapin : Mercredi 16 juin de 9h à 19h.

-Une plante et une carte ont été offerte à M. et Mme MARTIN Serge pour leur départ à la retraite. Les repreneurs réalisent des travaux. Ouverture prévue en juillet.

La prochaine réunion du conseil municipal est fixée au 12 juillet 2021, 19 heures au 910 Route de Château Gaillard, Panissage 38730 VAL-DE-VIRIEU.

Fin de la séance : 22h20.